

PROJET DE CONSERVATION DE LA TORTUE VERTE
A JOAL-FADIOUTH ET PALMARIN

RAPPORT D'EVALUATION FINALE



Justino Biai et Alexis Fossi

Mai 2003

Sommaire

	Page
1. Contexte et objectifs du projet	3
2. Objectifs et méthodologie de la mission d'évaluation	4
<u>2.1. L'équipe de la mission</u>	4
<u>2.2. La méthodologie d'évaluation</u>	4
<u>2.3. L'objectif de la mission</u>	5
3. Résultats et impacts du projet	5
<u>3.1. Renforcement des capacités des services techniques de l'État</u>	5
3.1.1. <i>Financement des indemnités et du fonctionnement d'un garde forestier chargé de la surveillance et de l'application de la réglementation</i>	5
3.1.2. <i>Développement d'un programme d'information et de sensibilisation des populations sur les lois et réglementation existantes au Sénégal en matière de protection de l'environnement</i>	6
<u>3.2. Développement d'un programme d'éducation environnementale et de valorisation des arguments éco-touristiques de Joal-Fadiouth</u>	7
3.2.1. <i>Elaboration d'un programme d'éducation environnementale à l'adresse des différents groupes de Fadiouth, de Joal et de Palmarin avec le relais de la Radio rurale et des médias nationaux</i>	7
3.2.2. <i>Identification et cartographie des sites d'intérêt écologique</i>	8
3.2.3. <i>Appui au renforcement des relations entre les communes de Joal-Fadiouth et de Palmarin pour l'articulation des programmes de conservation</i>	9
<u>3.3. Mesures d'accompagnement</u>	9
3.2.2. <i>Création de Groupement d'Epargne et de Crédit (GEC)</i>	9
3.2.2. <i>Création de campements Éco-touristiques</i>	10
4. Conclusions	11
5. Recommandations	13
Annexe N° 1 : Liste des personnes rencontrées	14
Annexe N° 2 : Calendrier de la mission	15
Annexe N° 3 : Termes de Référence de la mission	16

1. Contexte et objectifs du projet

Jusqu'en 1999, la "consommation traditionnelle" de la tortue verte (*Chelonia mydas*) était courante à Fadiouth et se poursuivait malgré la législation en vigueur au Sénégal (Code de la pêche et Code de la chasse et de la protection de la Nature). Les diverses tentatives pour l'application de la loi avaient jusqu'alors toujours débouché sur des échecs.

Joal est l'un des centres de débarquement les plus importants du Sénégal. Les pêcheurs de cette ville opèrent en grand nombre sur les zones d'alimentation et de reproduction des tortues vertes au large de Palmarin et de l'île de Sangomar. Ils étaient les principaux acteurs de la pêche des tortues. Fadiouth était le village à partir duquel s'était construite la filière de capture et de commercialisation des tortues vertes. Des commandes étaient passées auprès de pêcheurs de Joal qui ciblaient spécifiquement cette espèce afin de répondre à un marché bien précis.

Les tortues étaient en majorité commercialisées vivantes aux abords de Fadiouth car il existait une demande importante, unique en son genre au niveau de la région. Les femmes de cette île-village achetaient, découpaient puis vendaient au détail la viande de tortue verte très appréciée par la population de Fadiouth. Ce commerce était toujours réalisé à la pointe du Finio, près de la passerelle qui relie Joal à Fadiouth. Les carapaces étaient ensuite vendues aux touristes par les marchands de souvenirs.

Les tentatives d'application de la loi par le Service des Pêches et la gendarmerie avaient eu des résultats mais n'avaient pas fait l'objet d'un suivi. Dès la fin de la surveillance... la filière de commercialisation se reconstituait. Les différents acteurs institutionnels se renvoyaient les responsabilités, le Service des Pêches invoquant le manque de personnel disponible et le manque de collaboration des habitants, et le chef de village de Fadiouth expliquant qu'il ne peut faire respecter la législation tant que le Service des Pêches n'interdit pas "durablement" la capture et la vente de tortues.

Au cours des enquêtes menées par la FIBA et l'UICN à Joal-Fadiouth en mai 1999, les habitants de Fadiouth affirmaient que plusieurs dizaines de tortues vertes pouvaient être commercialisées chaque jour. Ils se disaient gênés, et admettaient que les quantités étaient excessives. L'essentiel des personnes rencontrées avait cependant exprimé leur intérêt pour un projet qui aurait permis l'application de la législation avec en parallèle un programme de sensibilisation et la mise en place d'activités économiques alternatives.

Dans ce contexte que le projet « Conservation de la Tortue Verte à Joal-Fadiouth et Palmarin » a été formulé dans le cadre d'un partenariat entre la FIBA et l'UICN Sénégal.

Les principaux objectifs de ce projet étaient :

- ✓ Renforcer les capacités des services techniques concernés à mieux faire comprendre aux populations la nécessité de la conservation de la tortue verte et les dispositions de la loi sur sa protection ;
- ✓ Développer un programme d'éducation environnementale portant sur la conservation de la tortue verte à Joal-Fadiouth et à Palmarin ;

C'est dans le cadre de ce projet, que l'UICN et la FIBA ont sollicité la réalisation d'une évaluation externe des résultats et des impacts du travail réalisé entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2002.

2.3. L'objectif de la mission

L'objectif principal de cette mission était de procéder à une évaluation générale et exhaustive de l'impact des activités programmées dans le cadre du projet « Conservation de la Tortue Verte à Joal-Fadiouth et Palmarin ».

Dans ce rapport sont donc synthétisés dans un premier temps les informations recueillies auprès de principaux acteurs du projet et les constats réalisés par la mission au cours de ses enquêtes sur le terrain.

Dans une deuxième partie des leçons sont tirées des résultats obtenus dans les différentes communautés. Enfin des recommandations sont faites afin de consolider les acquis et les impacts positifs du travail réalisés. Des réflexions sont proposées dans l'optique de faciliter la gestion et d'améliorer la mise en œuvre de futurs projets réalisés dans le cadre du Programme de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM).

3. Résultats et impacts du projet

De façon à suivre la logique d'intervention du projet et afin de couvrir l'ensemble des actions transversales, les résultats de la mission sont présentés suivant les objectifs et les indicateurs du projet.

3.1. Renforcement des capacités des services techniques de l'État

3.1.1. Financement des indemnités et du fonctionnement d'un garde forestier chargé de la surveillance et de l'application de la réglementation

- ✕ Indicateur : Présence permanente d'un agent chargé de la surveillance, arrestation des auteurs de déprédations et de commercialisation qui poursuivraient leur activité après le démarrage du projet;

Un agent de la Direction des Parcs Nationaux, M. Abdou Goudiaby, a été affecté à Palmarin en avril 2001. Son rôle principal a été de surveiller les activités de pêche sur le littoral au Nord de Palmarin, cette zone étant connue comme une aire de repos et d'alimentation pour les tortues marines. Cette caractéristique lui a valu d'être intégré dans la « Réserve naturelle communautaire de Palmarin » (RNCP) officiellement créée le 03 mai 2002.

Les missions réalisées sur le terrain entre avril 2001 et décembre 2002 ont permis d'intervenir et de relâcher 19 tortues toutes capturées par des sennes de plage (2 individus ont été retrouvés morts). M. Goudiaby a expliqué que dans ces circonstances il sensibilisait les pêcheurs et leur expliquait quelle technique utiliser afin de remettre la ou les tortues à l'eau après les avoir capturées dans une senne. Il pense que la sensibilisation des pêcheurs de Joal est en cours et que le contact est bon. Cependant, il souligne qu'il reste aussi à modifier le comportement des pêcheurs originaires des autres communautés de la Petite côte et du Cap Vert aujourd'hui basés à Djiffère ou Joal au cours de la campagne de pêche.

Les observations réalisées depuis avril 2001 par M. Goudiaby lui permettent de constater que peu de tortues mortes ont été retrouvées sur la côte. Il n'existe malheureusement pas de données chiffrées ou de registre.

Note : au cours de la visite réalisée dans le cadre de la mission d'évaluation sur la frange littorale de la Réserve naturelle communautaire de Palmarin une tortue verte (*Chelonia mydas*) a été retrouvée échouée sur la pointe de Pata Ngoussé. L'individu était atteint de fibropapillomatose.

✕ Indicateur : Cassure de l'unique filière de commercialisation des tortues vertes ;

Depuis 2001, **il n'existe plus de filière organisée pour la commercialisation des tortues vertes dans la commune de Joal-Fadiouth**. Les pêcheurs de Joal ne ciblent plus les tortues en cas de pêche médiocre et les habitants de Fadiouth ne consomment plus de façon régulière et ouverte de la viande de tortue. Les palmarinois veillent à la protection de la RNCP.

Ces informations nous ont été confirmées par le délégué du village M. Gilbert Ndiaye, ainsi que l'ensemble des personnes rencontrées à Fadiouth au cours de la mission.

Les représentants des pêcheurs de Joal ont rapporté à la mission qu'ils avaient largement participé à la sensibilisation des communautés en participant aux émissions de «La Côtière» ou en refusant de commercialiser de la viande de tortue. Ils affirment avoir participé à l'effort de surveillance mais aucun PV n'a été établi. La communauté de pêcheurs de Joal a surtout été sollicitée pour l'organisation de "La journée de la tortue" en février 2003.

Les captures accidentelles par les filets maillants ou encore par les sennes de plage doivent encore exister mais les pêcheurs préfèrent se "débarrasser de ces captures encombrantes" en mer. La chair est parfois mise à terre pour être vendue sous le manteau à "d'incorrigibles amateurs".

Il est très difficile d'estimer le nombre de tortues vertes épargnées au cours d'une année, mais d'après les estimations réalisées en 1999 ; entre 1000 et 1500 individus étaient commercialisés chaque année à Fadiouth. On pourrait en déduire que depuis 2001 entre 2000 et 3000 tortues vertes auraient été sauvées.

La ou les raisons de cette "rupture" sont très certainement liées au travail très important de sensibilisation qui a accompagné le projet depuis son départ.

3.1.2. Développement d'un programme d'information et de sensibilisation des populations sur les lois et réglementation existantes au Sénégal en matière de protection de l'environnement

✕ Indicateur : Acceptation du garde forestier et de l'action du projet par les populations de Joal-Fadiouth et de Palmarin ;

Aujourd'hui trois agents des Parcs Nationaux sont en poste à Palmarin : Moussa Diatta (Conservateur de la RNCP), Abdou Goudiaby (Agent des PN mis en place dans le cadre du projet) et Abdoulay Diatta (Agent des PN).

Une collaboration étroite existe entre les **Comités de Plage** et les agents de **Parcs Nationaux** basés à Palmarin. Ils ont réalisé dans le cadre du projet des sorties régulières sur le terrain afin de sensibiliser les pêcheurs. Près de vingt tortues ont ainsi pu être relâchées au cours de ces missions.

La collaboration avec les autorités locales représentées par M. Lamine Sarr (Vice président de la Communauté Rurale) et Babacar Sarr (Président du comité de plage de Palmarin Ngalou en charge de la surveillance de la pêche au niveau local) est qualifiée de très bonne par les différentes parties rencontrées par la mission à la maison communautaire de Palmarin.

L'acceptation des gardes forestiers n'a jamais été un problème car les habitants de la Communauté Rurale de Palmarin étaient désireux de préserver leur patrimoine naturel depuis 1995, date à laquelle les premières séances de sensibilisation des pêcheurs ont été réalisées sous l'impulsion des élus locaux. Les actions dans ce sens se sont multipliées à la

suite de contacts avec l'UICN pris au cours du Forum de Diofior en 1997 dans le cadre des Plans de Développement Local. L'idée de créer une Réserve communautaire existait depuis 1998.

Le manque de moyens logistiques et financiers a cependant été identifié comme un frein pour le suivi des actions spécifiquement liées au suivi des tortues.

- ✗ Indicateur : Meilleur niveau d'information de la population sur l'existence de règles valables pour l'ensemble des citoyens sénégalais ;

La mission a pu constater que l'ensemble des acteurs rencontrés au sein des communautés de Joal-Fadiouth et de Palmarin (doyens, représentants des autorités locales, pêcheurs et jeunes) sont informés du fait que des règlements existent au Sénégal et interdisent la capture et la commercialisation de la chair de tortues. Certaines personnes rencontrées, commentent aussi l'importance et le rôle des tortues marines dans l'écosystème marin. Ces dernières font souvent référence aux sessions de formation et de sensibilisation réalisées dans le cadre du projet.

3.2. Développement d'un programme d'éducation environnementale et de valorisation des arguments éco-touristiques de Joal-Fadiouth

3.2.1. Elaboration d'un programme d'éducation environnementale à l'adresse des écoles de Fadiouth, de Joal et de Palmarin et de différents groupes, avec le relais de la Radio rurale et des médias nationaux

- ✗ Indicateur : Education et sensibilisation des enfants et des jeunes aux impératifs de conservation des espèces protégées,

La stratégie adoptée pour arriver à ce résultat a été de s'appuyer sur la radio communautaire et d'organiser des animations et des sessions de sensibilisation destinées aux différents groupes cibles. Ces actions ont été en grande partie réalisées avec le concours de MM. Paul Ndiaye de « La Côtère » et Thomas Diagne du Fond Rural pour le Développement (FRD) - « Village des tortues ».

La radio communautaire « **La Côtère** » a réalisé un travail de communication et d'information très important. Les émissions hebdomadaires d'environ 40 minutes, en langue wolof et sérère comprises par la majorité des habitants de Fadiout, étaient animées par les interventions des professionnels et par des interviews réalisées sur les différents sites. Ce travail a permis la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière (pêcheurs, mareyeurs, femmes micro-mareyeuses et ... consommateurs) et des communautés de Joal-Fadiouth et de Palmarin. L'abandon de la pêche et de la consommation de tortues vertes sont en très grande partie due à ces émissions et au contact quotidien des animateurs avec les populations locales. Les thèmes abordés ont été : l'intérêt de préserver les tortues marines, le danger des filets dormants, le code de la pêche au Sénégal, les conventions internationales, les actions de l'UICN dans la RBDS, les potentialités écotouristiques, etc. Au total une vingtaine d'émissions a été consacrée à la conservation de l'environnement marin.

En mai 2000 deux **sessions de formation** de deux jours chacune ont été organisées par Thomas Diagne. Elles étaient principalement destinées aux jeunes volontaires de Joal-Fadiouth et de Palmarin et consacrées à la biologie des tortues marines. Un manuel pédagogique est produit à cette occasion.

Animation d'un stand au cours de la fête du 15 août 2000 à Fadiouth en partenariat avec le Fond Rural pour le Développement (Thomas Diagne) : projection de films, réalisation et diffusion de fiches informatives, jeux concours et animations diverses ayant comme thème central la conservation des tortues marines.

Une « **Journée de la Tortue** » a été organisée en février 2002. Au cours de cette dernière des régates ont été organisées par l'UICN avec le concours de la communauté de pêcheurs.

Elle a permis d'animer des débats sur la nécessité de la conservation de la tortue. La participation des autorités locales a permis de renforcer les acquis des campagnes de sensibilisation.

Le **Centre d'Interprétation** (CI plus connu comme Ecomusée) n'était pas planifié au départ du projet. Il s'agit d'un des fruits de la sensibilisation et de la motivation des acteurs de la commune de Joal-Fadiouth. Il a fait l'objet de nombreuses réunions de sensibilisation réalisées par M. Paul Ndiaye. Les premiers plans architecturaux élaborés à la demande de l'UICN ont été remis en question par la FIBA. Un nouveau cahier des charges a donc été réalisé en partenariat avec les futurs utilisateurs locaux. Un concours d'architecture est en cours et les résultats devraient être connus dans le courant du mois de mai 2003.

L'ensemble des personnes rencontrées à Fadiouth ainsi que les autorités locales ont démontré beaucoup d'intérêt pour la réalisation du CI. Ainsi, le 06 février 2003, la Commune de Joal-Fadiouth a délibéré favorablement pour l'adoption du projet de CI et pour son implantation sur la pointe du Finio à côté de l'école Fodé Ndiaye. L'approbation du préfet est en cours. Le plan cadastral a été réalisé en février 2003. Ces résultats sont aussi liés à l'engagement de MM Paul Ndiaye et Pierre Dioh (Adjoint au Maire – Président du Syndicat d'Initiative & Tourisme).

- × Indicateur : Participation des groupes cibles aux actions de conservation et de valorisation écotouristique des sites de ponte,

Cette activité initiée en 2000 avec la participation du FRD n'a pas été suivie par la suite. Quatre sorties ont été réalisées avec des volontaires et le Comité de plage de Palmarin sur les plages de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum.

- × Indicateur : Identification des sites d'intérêts écotouristiques et formation des guides du syndicat d'initiative de Joal-Fadiouth pour la valorisation des aspects écologiques du site de Fadiouth,

La formation des Éco-guides a connu un grand succès et a été très appréciée par les autorités administratives locales ainsi que par les jeunes guides rencontrés. Quarante trois candidats dont sept filles, originaires de Joal-Fadiouth et de Palmarin ont été sélectionnés. Ces jeunes ont suivi un mois de formation en avril 2002 à l'École Hôtelière de Dakar. Les domaines de formation étaient les suivants : le guidage, la biologie, les aspects socioculturels et les langues.

Cette formation a permis d'améliorer grandement d'une part l'accueil touristique au niveau de Fadiouth et d'autre part les revenus des jeunes Éco-guides. Ces derniers peuvent accompagner en moyenne 17 groupes par mois ce qui représente un revenu de 70 Kfcfa/mois hors pourboires.

Ces jeunes Éco-guides ont reçu au cours du mois de mars 2003 une carte officielle de « Guide de tourisme » délivrée par le Ministère du tourisme.

La mission a cependant constaté que des lacunes existaient dans la formation. Des sujets particulièrement liés à la mangrove donc importants pour les Éco-guides de Joal Fadiouth et de Palmarin n'ont pas été abordés. Il s'agit de cours sur les palétuviers, les oiseaux limicoles, les mollusques ou encore les crustacés...

Par ailleurs la partie pratique dans les enseignements a été faible voire inexistante. Les deux Éco-guides qui nous ont accompagnés au cours de la visite du site de Pata Ngoussé avaient beaucoup de difficultés pour identifier les espèces d'oiseaux observées.

Aucun nouveau circuit à caractère écologique n'a été additionné à l'offre déjà existante à partir du Syndicat d'initiative et de tourisme de Fadiouth (circuit pédestre dans Fadiouth et/ou circuit en pirogue).

3.2.2. Identification et cartographie des sites d'intérêt écologique,

- ✕ Indicateur : Connaissance accrue et documentation sur ces sites,

Un travail de cartographie participative sur les sites d'intérêt écologique et sur les activités anthropiques a été réalisé à Palmarin en novembre 2000. Une carte de la zone concernée par le projet entre Joal et Sangomar a été élaborée. La diffusion et la valorisation de cet outil sont restées très limitées.

Le travail de compilation de documentation et de données scientifiques sur les sites n'a pas été réalisé.

- ✕ Indicateur : Proposition aux visiteurs d'activités et circuits écotouristiques pour la découverte de ces sites,

Une partie des opérateurs touristiques font appel aux guides du syndicat pour réaliser les visites du village et des greniers à mil. Cependant il n'existe toujours pas de « propositions écotouristiques ».

Les campements touristiques de la Commune de Palmarin font appel de façon irrégulière aux services d'un des Éco-guides formé dans le cadre du projet. Ils proposent cependant des produits à caractère "écotouristique" : sorties en pirogue dans les bo longs, promenades en charrette ou à cheval, découverte de l'île de Sangomar, etc.

3.2.3. Appui au renforcement des relations entre les communes de Joal-Fadiouth et de Palmarin pour l'articulation des programmes de conservation

- ✕ Indicateur : Organisation de rencontres entre les groupes d'intérêts concernés par la conservation des tortues vertes des deux communes,
- ✕ Indicateur : Elaboration d'un plan de travail commun aux deux communes pour la conservation des tortues vertes, l'éducation environnementale et le développement de l'écotourisme.

Une seule rencontre a eu lieu à la Mairie de Joal-Fadiouth au cours de laquelle un plan d'action aurait été élaboré. Aucune suite n'a été donnée malgré l'intérêt des personnes rencontrées. Des raisons de logistique et de moyens sont invoquées pour justifier l'absence de suite.

3.3. Mesures d'accompagnement

3.3.1. Création de Groupement d'Épargne et de Crédit (GEC)

La création des Groupements d'Épargne et de Crédit qui devait se faire dans les communautés de Joal-Fadiouth, de Palmarin et de Djiffère a été confiée au Cabinet Sarr, dirigé par M. Mbaye Sarr. Elle s'est réalisée en plusieurs phases à partir de décembre 2001 : étude de faisabilité ; Implantation des GEC ; tenue des AG et mise en place des organes ; financement d'un crédit par l'UICN.

Un Groupement d'Épargne et de Crédit (GEC) a été mis en place à Palmarin au cours de l'année 2002. Il est composé par 154 membres dont une majorité de femmes de la Communauté Rurale de Palmarin. Chacun a versé une cotisation de 5.500 Fcfa.

Une formation de cinq jours a été dispensée par le Cabinet Sarr. Les thèmes suivants ont été abordés : organisation et fonctionnement d'un GEC ; l'épargne, le crédit, la comptabilité. En mars 2003, le GEC a reçu de l'UICN un premier crédit de 2.400 Kfcfa. Les premiers crédits de 25 Kfcfa ont été attribués à 80 membres du GEC afin de développer différentes activités (petit commerce, transformation du poisson, et production du sel).

Un GEC a été créé au niveau du village de Djiffère. Les consultants ont identifié un dynamisme important au sein de cette communauté. Ce groupement n'a pas été rencontré par la mission.

Les GECs prévus à Joal et à Fadiouth n'ont pas été mis en place. Les raisons invoquées par les experts du Cabinet SARR sont : le manque de mobilisation des femmes de Fadiouth au cours de la phase de sensibilisation et les tensions/rivalités existantes au niveau du groupement du quai de pêche de Joal. Le Cabinet Sarr considère qu'il serait possible de relancer le processus au niveau de Fadiouth avec un suivi au niveau local.

Le suivi des GECs n'est pas prévu dans le cadre du contrat signé entre l'UICN et le cabinet Sarr.

3.3.2. Création de campements Éco-touristiques

Une partie des matériaux pour la construction du campement Éco-touristique sont regroupés au niveau de Palmarin. Le terrain choisi est celui situé en bordure de mer sur le site où devait être réalisé l'Écomusée financé dans le cadre du projet PMF/FEM/PNUD. Cette coïncidence a contribué à créer une confusion dans les esprits des acteurs locaux entre ce dernier projet et celui de l'UICN/FIBA.

4. Conclusions

Les principaux résultats du projet «Conservation de la Tortue Verte à Joal-Fadiouth et Palmarin » sont :

- ✗ L'objectif principal du projet qui était de supprimer la filière de commercialisation des tortues vertes a été atteint dès la première année grâce à l'excellent travail de sensibilisation et d'information réalisé en grande partie au travers de la radio communautaire « La Côtière » et des actions de formation réalisées par le FRD. L'adhésion de la population de Fadiouth au projet et la forte cohésion sociale sur l'île ont dans la foulée permis d'obtenir ce résultat exceptionnel.
- ✗ La première campagne de sensibilisation, financée et mise en œuvre avec l'appui de l'UICN et de la FIBA a permis à « La Côtière » de consolider son savoir-faire en matière de sensibilisation des communautés de pêcheurs sur les aspects liés à la conservation de l'environnement marin. « La Côtière » a depuis valorisé cet acquis avec d'autres partenaires du développement local.
- ✗ La participation à la journée du 15 août 2000 et l'organisation de la journée de la tortue le 09 février 2002, ont permis de sensibiliser un très large public au niveau régional et national créant ainsi un environnement favorable pour les futures initiatives de protection et de conservation du monde marin.
- ✗ La formation des Éco-guides a été très appréciée par l'ensemble des partenaires concernés. La participation de jeunes filles à ce type d'activité a été extrêmement positif et témoigne de l'ouverture d'esprit des jeunes de Fadiouth. Elle a eu un impact très positif sur la qualité de l'accueil touristique en particulier à Fadiouth. Les retombées économiques pour les jeunes formés sont bonnes.
- ✗ A la demande des populations locales et grâce à l'appui de l'UICN, une Réserve communautaire a été officiellement créée à Palmarin en mai 2002 et trois agents des Parcs Nationaux ont été affectés à cette localité depuis mars 2001. Ces avancées démontrent clairement l'engagement des autorités dans le processus de protection et de conservation de cette zone.
- ✗ Un travail de suivi sur les tortues vertes a été réalisé en partenariat étroit avec les autorités locales ainsi qu'avec les Comités de plage. Un plan de gestion sera prochainement finalisé. Ces actions sont le fruit d'une étroite collaboration entre les agents des PN et les populations locales.
- ✗ Un terrain a été affecté par la commune de Joal-Fadiouth pour la construction d'un Centre d'Interprétation sur la pointe du Finio. Le concours architectural a été lancé. Ces éléments témoignent, s'il le fallait, des attentes des autorités et des populations par rapport au CI.

La mission a cependant constaté certaines faiblesses dans la mise en œuvre du projet :

- Si un suivi sur le long terme a été assuré par l'UICN Dakar, les partenaires et les acteurs sur le terrain ont souffert du manque de suivi/sensibilisation/animation "de proximité". Ce déficit de suivi qui avait déjà été identifié dès la première mission d'évaluation (Barbosa et Vié, 2001, P.3) pourrait aussi être à l'origine de la non adhésion des femmes de Fadiouth à la mise en place du GEC et aux malentendus entre l'UICN et les représentants des pêcheurs de Joal. Cette lacune a sans doutes engendré

des retards importants dans la réalisation de certaines activités (financement du GEC de Palmarin en mars 2003).

- Des lacunes relativement importantes ont été notées dans la formation des Éco-guides. Ces derniers n'ont en effet pas reçu de formation spécifiquement adaptée à l'écosystème de la mangrove caractéristique du Saloum. Des thèmes comme les mollusques, les oiseaux limicoles, les crustacés ou les palétuviers n'ont pas été abordés. Il est aussi regrettable qu'une formation spécifique sur les tortues marines n'ait pas été retenue. La partie pratique des enseignements a été faible voire inexistante. Les aspects "Écotouristiques" de la formation sont restés très théoriques.
- L'absence d'une étude en 1999 (point zéro de départ), ainsi que le manque de données chiffrées sur les captures accidentelles de tortues à l'heure actuelle (2003) n'a pas permis de quantifier précisément l'impact du projet sur la conservation des populations de tortues marines.
- La mission a aussi regretté le manque de valorisation des résultats du projet. Les documents didactiques élaborés dans le cadre des formations n'ont pas été rassemblés dans un "manuel de terrain" pour les Éco-guides. Le travail, très intéressant, de cartographie participative a été mis au propre mais n'a pas été diffusé vers de potentiels utilisateurs (Éco-guides, autorités locales, opérateurs touristiques)
- L'aspect écotourisme a été limité à la mise en place du futur CI. Aucun nouveau "produit écotouristique" simple n'a été développé et proposé aux touristes venant visiter Fadiouth (circuit dans les bolongs, observation des oiseaux, dépliants à partir de la cartographie participative, etc.)

L'analyse des résultats et des faiblesses faite suivant cinq critères (efficacité, efficience, impact, viabilité et méthode) conduit la mission aux réflexions suivantes :

- ✓ *L'efficacité* : du travail réalisé par les différents "partenaires" du projet (La Côtère, FRD, Cabinet Sarr) sur des objectifs spécifiques a été très satisfaisante. L'appui institutionnel apporté par l'UICN a été très efficace. Le projet a cependant connu des lacunes au niveau de la valorisation des aspects écotouristiques ;
- ✓ *L'efficience* : des interventions des partenaires / consultants prise de façon individuelle est satisfaisante. Cependant un meilleur suivi des activités sur le terrain aurait sans aucun doute améliorer grandement l'efficience de l'ensemble des actions entreprises en valorisant régulièrement les acquis et en assurant un suivi régulier et rapproché des acteurs dans les communautés ;
- ✓ *L'impact* : dans les différents domaines : économique, social, culturel, institutionnel, environnemental a été dans son ensemble très positif ;
- ✓ *La viabilité* : la "durabilité" sera sans doute liée au suivi/accompagnement des principaux acteurs dynamiques de ce projet. La mission a identifié un très fort potentiel au sein des « Éco-guide » et considère qu'ils constituent l'une des clés pour assurer la durabilité des résultats acquis. La réalisation du CI marquera aussi une avancée très positive et la concrétisation des efforts réalisés par la population de Fadiouth. La création d'un premier campement à caractère écotouristique sera sans doute un pilote intéressant et mériterait un suivi attentif.

- ✓ *La méthode* : adoptée par l'UICN a consisté à faire appel à des consultants, à des prestataires de services spécialisés ou à des acteurs du développement local. Elle s'est révélée très efficace pour des tâches spécifiques car les partenaires locaux étaient très motivés ou encore lorsque le prestataire était très bien accepté au niveau local. Cependant des difficultés sont apparues dès que la motivation des acteurs était faible ou encore si des difficultés surgissaient (création des GECs, organisation de rencontres, etc.). La charge de travail des cadres et des techniciens de l'UICN Dakar chargés du suivi des activités sur l'ensemble de la RBDS n'a pas permis à ces derniers de consacrer suffisamment de temps au suivi "rapproché" des actions du projet. Cette faiblesse a sans doute été à l'origine de retards, de malentendus et d'un manque de concertation entre les partenaires. La valorisation des résultats et des potentialités écotouristiques en ont largement pâti.

4. Recommandations

Afin de renforcer les acquis et d'encourager la dynamique très positive qui s'est créée au sein des communautés, la mission formule dans un premier temps les recommandations suivantes :

- ✓ Poursuivre et compléter la formation des Éco-guides en insistant plus particulièrement sur les travaux pratiques comme par exemple : l'identification des oiseaux présents autour de Fadiouth, l'ostréiculture pratiquée à Joal, la mangrove, etc. Ces formations pourraient se faire en partenariat avec les agents des Parcs Nationaux présents à Palmarin ;
- ✓ Identifier une ou plusieurs personnes ressource au niveau local pouvant assurer l'animation et le suivi quotidien des activités ;
- ✓ Valoriser l'ensemble des acquis du projet par le biais de différents supports (didactiques, promotionnels, écotouristiques, etc.) ;
- ✓ Favoriser et dynamiser les partenariats entre les acteurs de Joal-Fadiouth et de Palmarin afin de valoriser les acquis personnels (GEC, Campement, Centre d'Interprétation) ;
- ✓ Poursuivre le partenariat avec « La Côtère » et le « Village des Tortues » dans le cadre d'actions de sensibilisation ;
- ✓ Tenir une réunion avec les représentants des pêcheurs du quai de pêche de Joal afin de clarifier la position de l'UICN ;
- ✓ Assurer un suivi rapproché du projet qui permettra la réalisation du Centre d'Interprétation de Joal-Fadiouth et maintenir un contact étroit avec les autorités communales ;
- ✓ Assurer le suivi du GEC et de la construction du campement Écotouristique villageois de Palmarin ;
- ✓ Permettre la réalisation d'activités qui puissent déboucher sur la création d'un GEC pour les femmes de Fadiouth ;
- ✓ Clarifier au niveau de la communauté de Palmarin la situation de l'Ecomusée.

ANNEXE N°1

Liste des personnes rencontrées

Ibrahima Mat Dia	UICN Dakar – Coordinateur de la RBDS
Pierre Dioh	2 ^{ème} adjoint au Maire de Joal Fadiouth – Chargé du tourisme
Gilbert Boucar Ndiaye	Délégué du Village de Fadiouth
Paul Ndiaye	La Côtère – Directeur de la radio
Paul Diogo Ndiaye	La Côtère – Chef de station
Lamine Dioh	La Côtère – Responsable Technique
Lamine Diakhate	La Côtère – responsable du Marketing
Dominique Dioh	Éco-guide – Président de l'association
François Ndiaye	Éco-guide – Secrétaire administratif
Germaine Ndong	Éco-guide – Trésorière
El Hadji Faye	Éco-guide – Trésorier adjoint
Lamine Sarr	Vice-président de la CR de Palmarin
Babacar Sarr	Président du Comité de plage de Palmarin Ngalou
Moussa Diatta	Direction des Parcs Nationaux – Conservateur de la RC
Abdou Goudiaby	Direction des Parcs Nationaux
Abdoulaye Diatta	Direction des Parcs Nationaux
Seynabou Faye	GEC de Palmarin – Présidente
Louis Seck	GEC de Palmarin – Gérant
Lamine Ndiaye	Quai de Pêche de Joal – Président du GIEI
Tcherno Kane	Quai de Pêche de Joal – Mareyeur
Lowe Diouf	Quai de Pêche de Joal
Demba Mar	Quai de Pêche de Joal
Thomas Diagne	Directeur du Village des Tortues – Fond Rural pour le Dévelop.
Mbaye Sarr	Cabinet Sarr – Directeur
Mohameth Kobar	Cabinet Sarr
Ramatoulaye Diassé	Cabinet Sarr

ANNEXE N°2

Calendrier de la mission

Date	AM	PM
Lundi 28 avril	Briefing ; Recherche de compléments de documents et exploitation ; Départ pour Joal-Fadiouth ;	Séance de travail avec le maire ; Séance de travail avec les notables du village de Fadiouth ; Séance de travail avec les techniciens de « La Côtière » ;
Mardi 29 avril	Séance de travail avec les Éco-guides de Fadiouth ; Séance de travail avec le Conseil Rural de Palmarin, avec le Comité de plage, les membres du GEC et les agents des PN à la maison communautaire	Rencontre du chef de poste de contrôle des pêches de Djiffère Séance de travail avec les représentants des pêcheurs au quai de pêche de Joal ;
Mercredi 30 avril	Visite du site de Pata Ngoussé avec deux Éco-guide de Fadiouth, le président du Comité de plage et un agent des PN ;	Visite du site de Djiffère Transfert Palmarin - Dakar
Jeudi 1 ^{er} mai	Debriefing et séance de travail avec le coordinateur de la RBDS à l'UICN Dakar	Réunion de travail et préparation de la fiche synthétique
Vendredi 2 mai	Debriefing avec le représentant de l'UICN à Dakar ;	Recherche de compléments d'information auprès des partenaires du projet : FRD Village des tortues et Cabinet Sarr

Termes de référence de la mission

TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION DU PROJET DE CONSERVATION DE LA TORTUE VERTE A JOAL-FADIOUTH ET PALMARIN (SENEGAL)

Protocole du 25 janvier 2000 UICN-FIBA

CONTEXTE GENERAL

Depuis 3 ans, l'UICN et la FIBA ont collaboré pour la conservation de la Tortue Verte sur les sites de Joal-Fadiouth et de Palmarin, en vue de mettre en œuvre le « Projet de Conservation de la Tortue Verte » (cf. document de projet en annexe). Ce projet est né à la suite de nombreuses observations :

La consommation de la tortue verte (*Chelonia mydas*) est traditionnelle à Fadiouth et se poursuit malgré la loi (Code des pêches, notamment) et les diverses tentatives pour son application, qui a toujours débouché sur un échec.

Ces tortues sont toutes commercialisées vivantes aux abords de Fadiouth car aucun autre débouché n'existe dans la région ; ce sont les femmes de cette île-village qui les rachètent, les dépècent puis les revendent. Les tortues sont livrées toujours au même endroit, à la pointe du Finio, zone facile à surveiller.

La loi n'est pas appliquée et les différents acteurs institutionnels se renvoient les responsabilités, le Service des Pêches invoquant son manque de personnel disponible et le manque de collaboration des habitants de Fadiouth, et le chef de village de Fadiouth expliquant qu'il ne peut se faire respecter tant que le service des pêches n'interdit pas effectivement le commerce de la tortue.

Les tentatives d'application de la loi par le service des pêches et la gendarmerie ont montré des résultats efficaces mais n'ont pas fait l'objet d'un suivi, et dès la fin de la surveillance, la filière d'approvisionnement s'est reconstituée.

D'autre part, lors d'enquêtes menées par la FIBA et l'UICN à Joal et Fadiouth fin mai 1999, les habitants de Fadiouth affirmaient que plusieurs dizaines de tortues vertes pouvaient être débarquées et dépecées chaque jour. Ils étaient gênés et admettaient leur désapprobation, jugeant que les quantités étaient très excessives.

L'essentiel des acteurs rencontrés s'est montré très intéressé par l'appui qu'un projet pourrait apporter dans le cadre de l'application de la loi si celle-ci est accompagnée d'un effort d'éducation et de proposition d'activités économiques alternatives.

C'est dans ce cadre que le projet « Conservation de la Tortue Verte à Joal-Fadiouth et Palmarin » a été formulé. Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Renforcer les capacités des Services techniques concernés à mieux faire comprendre aux populations la nécessité de la conservation de la tortue verte et les dispositions de la loi sur sa protection ;
- Développer un programme d'éducation environnementale portant sur la conservation de la tortue verte à Joal-Fadiouth et à Palmarin ;

C'est dans ce cadre que l'UICN et la FIBA lancent une consultation pour l'évaluation de ce projet exécuté entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2002.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectif principal de procéder à une évaluation générale et exhaustive de l'impact des activités programmées dans le cadre du projet «Conservation de la Tortue Verte à Joal-Fadiouth et Palmarin ». Pour ce faire, les Consultants examineront en détail l'exécution et les résultats de chaque activité ainsi que la pertinence des actions qui y ont été mise en oeuvre.

Les Consultants analyseront aussi les modalités d'exécution du projet (procédures administratives et financières) ainsi que les contraintes et les atouts du cadre organisationnel dans lequel il a été mis en oeuvre.

Les membres de la mission d'évaluation proposeront des recommandations

- pour la gestion des futurs projets
- pour améliorer la collaboration entre les 2 partenaires UICN et FIBA

TÂCHES DE L'EQUIPE DE LA MISSION D'EVALUATION

Sur le plan du renforcement des capacités des services techniques de l'Etat (objectif 1), les Consultants apprécieront les activités du projet à travers l'examen des indicateurs suivants :

- Financement des indemnités et du fonctionnement d'un garde forestier chargé de la surveillance et de l'application de la réglementation :
 - Présence permanente d'un agent chargé de la surveillance, arrestation des auteurs de déprédations et de commercialisation qui poursuivraient leur activité après le démarrage du projet,
 - Cassure de l'unique filière de commercialisation des tortues vertes, conduisant à la fin de leur exploitation par les pêcheurs,
- Développement d'un programme d'information et de sensibilisation des populations sur les lois et réglementation existantes au Sénégal en matière de protection de l'environnement,
 - Acceptation du garde forestier et de l'action du projet par les populations de Joal-Fadiouth,
 - Meilleur niveau d'information de la population sur l'existence de règles valables pour l'ensemble des citoyens sénégalais,

Sur le développement d'un programme d'éducation environnementale et de valorisation des arguments éco-touristiques de Joal-Fadiouth (objectif 2), les consultants s'assureront de l'exécution des tâches suivantes dont ils évalueront : les résultats, les impacts sur les populations et leur l'adhésion :

- Elaboration d'un programme d'éducation environnementale à l'adresse des écoles de Fadiouth, de Joal et de Palmarin et de différents groupes, avec le relais de la Radio rurale et des médias nationaux,
 - Education et sensibilisation des enfants et des jeunes aux impératifs de conservation des espèces protégées,
 - Participation des groupes cibles aux actions de conservation et de valorisation écotouristique des sites de ponte,
 - Identification des sites d'intérêts écotouristiques et formation des guides du syndicat d'initiative de Joal-Fadiouth pour la valorisation des aspects écologiques du site de Fadiouth,

- Identification et cartographie des sites d'intérêt écologique,
 - Connaissance accrue et documentation sur ces sites,
 - Proposition aux visiteurs d'activités et circuits écotouristiques pour la découverte de ces sites,

- Appui au renforcement des relations entre les communes de Joal-Fadiouth et de Palmarin pour l'articulation des programmes de conservation,
 - Organisation de rencontres entre les groupes d'intérêts concernés par la conservation des tortues vertes des deux communes,
 - Elaboration d'un plan de travail commun aux deux communes pour la conservation des tortues vertes, l'éducation environnementale et le développement de l'écotourisme.

Les consultants prendront contact avec l'ensemble des partenaires du projet et s'entretiendront avec tous les acteurs qui y ont été impliqués.

LES CONSULTANTS DE LA MISSION D'EVALUATION

Alexis Fossi : Consultant des pêches

Justino Biaï : UICN, Guinée Bissau, Coordinateur de la RBAB

Ibrahima Mat Dia : UICN Sénégal, Coordinateur de la RBDS et Coordinateur du projet évalué

Peggy Monier : FIBA, Assistante de Programme

DUREE DE L'ETUDE

L'étude débutera le lundi 28 avril et prendra fin le vendredi 02 mai 2003 soit 5 jours de mission.